



Fondation
Maison des Champs
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

Rapport d'Activité 2022

SERVICE
APPARTEMENT
D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE
16, rue du général Brunet
75019 Paris

TEL. 01 48 03 86 10

Service
d'**A**ccompagnement
à la **V**ie
Sociale
de **Nuit**

Siège social :

55 rue de Belleville
75019 Paris
Tel : 01 85 08 50 92

fondation@fmdc.fr
www.fmdc.fr

SOMMAIRE

1. Présentation Générale	3
1.1 Présentation de la Fondation Maison des champs.....	3
1.2 Présentation du SAVS de Nuit de la Fondation Maison des Champs.....	5
1.2.1 Description du service.....	5
1.2.2 Modalités d'intervention	5
1.2.3 Sites concernés :.....	6
1.2.4 Organisation des interventions :.....	6
2. Activité 2022 du SAVS de Nuit	7
2.1 Site de Duployé :.....	7
2.2 Site de Pont Canal :.....	7
2.3 Site d'ETEX :.....	7
2.4 Site de Goix :.....	7
3. les ressources humaines	8
3.1 Les effectifs.....	8
3.2 Les formations.....	8
4. Conclusion	8

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 PRESENTATION DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

Organisme gestionnaire

Fondation Maison des Champs
55 rue de Belleville 75019 paris
fondation@fmdc.fr
01 85 08 50 92

Président du Conseil d'administration
Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation
Jérôme LUCAS

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de nuit
Fondation Maison des Champs
16 rue du Général Brunet
75019 Paris

Téléphone : 01 48 03 86 12

Adresse des ULS :

Pont-canal : 22 rue de l'Ecluse St Martin - 75010 Paris
Goix : 236 bd de la Villette - 75019 Paris
Etex : 21 rue Joseph de Maistre - 75018 Paris
Duployé : 23 rue Emile Duployé - 75018 Paris

Directrice
Justine Boone
j.boone@fmdc.fr

Le Projet associatif de la Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise est à la fois une présentation de ses valeurs, de ses actions et des principes de leur mise en œuvre à l'intention des personnes qu'elle accompagne et de ses partenaires. Il se propose également de contribuer à donner du sens à l'engagement des salariés et des bénévoles de la Fondation. Il entend enfin fournir des axes pour préparer l'avenir de celle-ci, notamment en inspirant ses plans stratégiques triennaux.

UNE AMBITION

L'ambition de la Fondation Maison des Champs est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain et ainsi de contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui - tels que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribuent à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver **l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage.**

« Être chez soi c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

NOS VALEURS

Dans la continuité de l'histoire de la Fondation Maison des Champs et conformément à ses statuts et à sa mission d'accompagner au domicile, les administrateurs, les professionnels et les bénévoles engagés dans son projet affirment : Le devoir humain d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.

- Le devoir de solidarité, de fraternité et de bienveillance.
- Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits.
- L'exigence de la qualité des services apportés en interdépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation, ainsi que celles, distinctes, de ses bénévoles.
- La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilités ou d'exclusions des personnes.
- La volonté de définir ses actions en cherchant à prendre une part active, à son niveau, à la réalisation des objectifs de développement durable définis ou proposés par l'Organisation des Nations Unies.
- Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

Plus de 2000 personnes chaque année en région parisienne sont soutenues et accompagnées par les services suivants :

Le Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile · SPASAD

- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- L'Equipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité (ESSIP)
- L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Dispositifs d'accueil et d'accompagnement de nuit
- Les Appartements d'Hébergement Temporaire (AHT)
- Les plateformes de nuit des Unités de Logements Spécialisées (ULS)

Crèche Sainte-Lucie (66 berceaux)

Service d'Accompagnement à la vie sociale

(45 places destinées au handicap psychique et 11 places d'intervention de nuit)

Les services d'Appartements de Coordination Thérapeutique

(83 places, 39 sur Paris et 44 sur le Val de Marne)

Le service A.C.T. HLM du Val de Marne (10 places)

Le Carrefour des Solidarités

(80 bénévoles accompagnent plus de 200 personnes du 19^{ème} arrondissement de Paris)

L'Institut de Recherche et de Formation en Interventions Sociales et de Santé (IRFISS)

1.2 PRESENTATION DU SAVS DE NUIT DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

1.2.1 Description du service

Ce Service est au nombre des établissements et services mentionnés au 7° du I de l'article L 312.1 du code de l'action sociale et des familles. En matière d'autorisation et de tarification, il relève de la compétence du Président du Conseil Général ayant délivré l'autorisation de création.

Les usagers y sont orientés par la MDPH.

L'équipe du SAVS de nuit accompagne et soutient les usagers pour élaborer et réaliser un projet de vie. En effectuant un accompagnement adapté, personnalisé et contractualisé pour chaque usager le service a pour vocation de permettre le maintien des liens familiaux, sociaux, professionnels et de faciliter l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Les décrets 2005-223 du 11 mars 2005 fixent les conditions d'organisation et de fonctionnement des SAVS notamment en termes de personnel, d'évaluation des besoins, d'élaboration de projets individuels et d'évaluation de la qualité du service.

Depuis 2006, la Fondation Maison des Champs a été autorisé à créer et faire fonctionner un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de 45 places en direction des personnes souffrant d'un handicap psychique.

En 2018, suite à la signature du CPOM, la Fondation a bénéficié d'une extension de son SAVS de nuit.

Au début de l'année 2022, le SAVS de nuit est de 11 places.

1.2.2 Modalités d'intervention

Un accompagnement effectué par un SAVS s'inscrit dans la logique du droit à compensation individualisé de la personne. Il s'agit d'une forme de l'intervention sociale qui vise à permettre à la personne en situation de handicap d'exercer sa pleine participation sociale au même titre que tous les citoyens.

Un accompagnement individuel du SAVS de Nuit :

Dans le cadre du SAVS de nuit une équipe d'intervenants de nuit composée de 2,36 ETP d'auxiliaires de vie diplômés (essentiellement Aide-soignant- DEAS ou Auxiliaire de vie sociale- DEAVS), et d'un temps partiel (1/3 temps) destiné à encadrer l'équipe des intervenants de nuit et à accompagner les personnes dans leur démarches administratives ou autres, intervient 365 jours par an de 21 heures à 7 heures auprès d'usagers très dépendants résidant sur les ULS (Unité de Logement Spécialisé totalement domotisé).

L'équipe d'intervenants de nuit délivre au domicile des usagers des prestations d'aide à la personne pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne.

Ces prestations s'inscrivent dans un projet individualisé d'aide et d'accompagnement élaboré à partir d'une évaluation globale des besoins de la personne. Il s'agit d'aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage, au déshabillage, à l'accompagnement aux toilettes, à la prise de repas.

Cette aide permet à la personne de rester insérée socialement et professionnellement, de profiter de son foyer et de sa famille.

Au vu du caractère vital et de la nature des prestations délivrées, il est indispensable de garantir la continuité des interventions, une astreinte téléphonique fonctionne en dehors des heures d'ouverture de bureaux.

1.2.3 Sites concernés :

Le SAVS de nuit est dédié à l'accompagnement des résidents de 11 appartements adaptés et domotisés, regroupés sur quatre sites :

ULS	Adresse
PONT-CANAL	22 rue des écluses Saint-Martin - 75010 Paris
DUPLOYE	23 rue Emile Duployé - 75018 Paris
ETEX	21 rue Joseph de Maistre - 75018 Paris
GOIX	236 boulevard de la Villette - 75019 Paris

Les usagers sont locataires au sens plein et titulaires d'un bail individuel, les interventions sont individualisées.

1.2.4 Organisation des interventions :

Un plan d'intervention est établi prenant en compte la planification des besoins de l'ensemble des personnes accompagnées par le SAVS de nuit sur les sites.

Les interventions programmées et récurrentes sont déterminées afin de s'assurer du confort des personnes. Les interventions supplémentaires, non prévues ou d'urgence seront effectuées directement par l'intervenant de nuit ou en cas de besoin.

Le SAVS de nuit dispose des quatre loges situées sur les sites concernés, ainsi que de places de parking ou garage afin de faciliter les transferts et déplacements avec un maximum de sécurité.

2. ACTIVITE 2022 DU SAVS DE NUIT

2.1 SITE DE DUPLOYE :

	Personnes accompagnées	Nombre d'heures facturées
Activité prévisionnelle	3	1 095
Activité réelle	3	1 016

2.2 SITE DE PONT CANAL :

	Personnes accompagnées	Nombre d'heures facturées
Activité prévisionnelle	3	1 095
Activité réelle	3	822

En juillet 2022, nous avons décidé, avec l'accord de la MDPH et de la DASES, de ne plus intervenir chez l'un de nos bénéficiaires du site Pont-canal, car il mettait en danger nos salariés. Les intervenants ayant considéré leur sécurité menacée ont fait valoir leur droit de retrait.

En octobre 2022, une bénéficiaire du site a quitté Paris.

2.3 SITE D'ETEX :

	Personnes accompagnées	Nombre d'heures facturées
Activité prévisionnelle	3	1 095
Activité réelle	3	953

Nos gardes de nuit accompagnaient 4 bénéficiaires, avant le décès de l'un d'eux en février 2022.

2.4 SITE DE GOIX :

	Personnes accompagnées	Nombre d'heures facturées
Activité prévisionnelle	2	730
Activité réelle	2	509

Suite au décès d'un bénéficiaire sur Goix en avril 2022, le SAVS de nuit n'intervient plus que chez un bénéficiaire sur ce site.

3. LES RESSOURCES HUMAINES

3.1 LES EFFECTIFS

Au 31 12 2022 :

	Nombre de salariés	Nombre d'ETP
Directrice	1	0.33
Gardes de nuit	6	6

3.2 LES FORMATIONS

Thèmes des formations	Nombre d'heures	Nombre de personnes
Préparation à la VAE DEAES	4	2
PSC1	7	3
Les transmissions ciblées	14	1
Les soignants et le travail de nuit	14	2
Manutention niveau 2	7	2
Manutention et prévention TMS	7	1

4. CONCLUSION

Pertinence de l'objet du SAVS de nuit

L'objet du SAVS de nuit est en pleine cohérence avec les objectifs de la stratégie parisienne handicap & accessibilité universelle 2022-2026.

Ce dispositif s'adresse à des personnes en situation de handicap grave, rencontrant des difficultés dans la couverture de leurs besoins en aide humaine.

Au-delà des interventions récurrentes et quotidiennes planifiables, ces personnes ont besoin d'une présence permanente de proximité susceptible d'effectuer, dès que nécessaire, une intervention dans un délai très court afin que la vie au domicile se déroule dans des conditions de sécurité optimale (pause d'un masque de ventilation, transferts la nuit, risque de fausse route, risque de chute etc.).

Nous étudions actuellement des pistes avec les bailleurs sociaux parisiens afin de développer ce service, en dupliquant le modèle sur d'autres sites.